

Au Nom de la République

www.appeldr.net

NUMÉRO 15

Bulletin de l'association Appel d'R — Président d'honneur : Philippe Séguin

MARS 2003

EDITORIAL

Trop cher payé

Il fallait que la superpuissance américaine devînt oppressante pour que les États-Unis finissent par cristalliser les haines longtemps macérées des peuples du Sud, privés de l'opulence matérielle exhibée par l'Occident et trouvant refuge dans des passions spirituelles instrumentalisées par des califes ivres de revanche.

Il fallait que l'Occident, États-Unis en tête, marchand d'armes et soucieux de promouvoir un substitut à l'opium communiste, encourage ces califes à enraciner le fondamentalisme pour que la mécanique s'emballé : sans épouvantail contre lequel incarner le « monde libre », la superpuissance américaine s'est trouvée dénudée et inutile. Hérisnée de canons privés de cibles et bardée de marchands de canons privés de clients, elle devait tôt ou tard faire parler la poudre.

Il fallait l'entrée à la Maison-Blanche d'une clique de fous de Dieu amis des marchands de canons pour que l'envie se fasse pressante.

Il fallait néanmoins une occasion. Ce furent les horribles attentats du 11 septembre 2001, monstrueux rejets d'un pouvoir qui ne pouvait trouver de sens sans contre-pouvoir. La croisade du Bien contre le Mal pouvait commencer.

Il fallait qu'une goutte de pétrole fit déborder le vase pour que, dans le même panier que l'islamiste Ben Laden, le laïque Hussein fût versé, contre toute raison, et que le fils Bush décidât de reprendre l'œuvre du père là où il l'avait imprudemment laissée.

Il fallait que cette fin certes souhaitable — l'anéantissement du régime en place en Irak — justifie les moyens les plus irresponsables pour que le trouble jeu américain fût jugé trop clairement indécent.

Il fallait cet accès d'hystérie pour que la « Vieille Europe » s'opposât à l'Allié et au Libérateur et il n'en fallait pas plus pour qu'elle se montre alors sous toutes ses déchirures, l'esprit des Quinze s'évanouissant dans la lettre des Huit.

Il fallait néanmoins que la France, sous l'aiguillon allemand, retrouve le mot « non » entre deux pages collées de son glossaire diplomatique pour qu'elle réalise qu'elle existait encore sur la scène internationale avec une doctrine — le

respect du droit international coiffé par la Charte de l'ONU — et une arme stratégique — le droit de veto au Conseil de sécurité.

Il fallait que Jacques Chirac et son flamboyant ministre des Affaires étrangères usent de ce « non » pour que l'écrasante majorité de l'Humanité l'entende et applaudisse.

Mais ce n'était pas assez pour que la guerre voulue par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne fût ajournée. Aujourd'hui, cette « guerre des trois » a bien lieu, mais à visage découvert : les mauvais prétextes, les risques non calculés, les motivations souterraines ont été portés au grand jour.

Il fallait donc une guerre et tout ce qu'elle emporte de tragédies pour que, quand l'Amérique oublie Lafayette et la France se souvient de De Gaulle, de Bush à Chirac, la surpuissance incontrôlée de l'un ait raison de l'impuissance résignée de l'autre.

La France renaît, mais c'est trop cher payé.

Frédéric BECK

LIBRES PROPOS

LA GUERRE QUI VIENT

L'Amérique seule

Qu'y a-t-il donc en Irak pour que les États-Unis soient prêts à mettre en cause le système international qu'ils ont organisé depuis près de soixante ans, prêts à sacrifier la raison du Pacte atlantique, à menacer de division l'Union européenne, à lever le voile sur la machinerie onusienne ? Le pétrole à quinze dollars le baril ? La tête de Saddam Hussein ? Une base de déploiement au cœur du monde arabo-persan ? La « pacification » du Proche et Moyen-Orient vaut-elle une telle discorde avec ses alliés ?

Devant cet accès de puissance américain, nous pouvons feindre de nous étonner de la violence des faits mais il a le mérite de rendre compte d'un nouveau rapport de force, d'en finir avec des relations internationales figées depuis 1945, de bousculer nos consciences installées dans le confort de l'amitié entre les peuples. Le monde a tout simplement changé et la « mondialisation » qui soumet les peuples n'en conforte qu'un seul, omnipotent. Depuis la chute du bloc soviétique, les puissances ont fait comme si, en attendant de voir de quoi demain serait fait. L'incertitude du monde à venir poussait chacune à camper

dans son rôle historique plutôt qu'à engager l'avenir. Ces derniers mois, la réalité est revenue au galop et, avec elle, l'heure des choix.

Les États-Unis n'ont pourtant pas attendu, eux, l'avènement du gouvernement républicain pour conforter leur emprise sur le monde et leurs « alliés ». Ils avancent leurs pions sur l'échiquier européen et distribuent leurs bases là même où campaient hier la soldatesque russe. L'Union européenne perdue dans son intégration n'a rien voulu voir venir et la France de l'époque rien entendu des mouvements de libération. Que dire de nos intérêts propres partout attaqués par les États-Unis ? Bon nombre de nos entreprises qui s'aventurent sur le marché américain sont prises pour cibles. Chaque jour la guerre économique morcelle un peu plus le pacte historique qui nous unit. Quelque chose à définitivement changé entre eux et nous. La communauté de valeur ne peut résister à la politique de l'Amérique seule et au seul intérêt américain.

Mais cette Amérique de Bush croit-elle sérieusement être plus puissante que celle de Roosevelt et Truman pour modeler son nouveau monde ? Certains « faucons » la comparent à la Rome de Caton... *Cartago delenda est !* Où veut-elle porter sa nouvelle frontière ? Le monde est trop vaste pour être contraint par l'arsenal militaire américain, si important qu'il soit. Et c'est le paradoxe de cette affaire : le « Coke » est en effet versé bien plus loin que n'ira jamais un soldat « US » et l'emploi mal justifié des forces armées est à même de remettre en cause l'emprise spirituelle des États-Unis sur le monde, le « soft power ». Les États-Unis ont comme vieilli. Leur tutelle hier fraternelle fondée sur la solidarité des démocraties libérales est devenue rigide, inopportune, insupportable. On ne sait trop si ce nouveau rêve de puissance est la manifestation d'un déclin américain, comme le pronostique Emmanuel Todd, ou l'extension d'un pan-américanisme plus traditionnel. Mais il est certain que les États-Unis n'incarnent plus, dès lors, la jeunesse du monde à même de susciter l'espoir et l'adhésion à une autre forme de lendemains qui chantent.

Du reste, le panorama politique mondial n'est plus celui d'une Amérique victorieuse parmi des nations vaincues ou épuisées par la guerre. La société des nations s'est agrandie. Soixante ans plus tard, la France et l'Allemagne se sont relevées, la Russie n'est plus à l'écart du monde libre, la Chine s'est émancipée. Face à cette crise, les nations cherchent à se compter et il se peut bien que l'Amérique soit minoritaire.

Dans quelle aventure solitaire l'État le plus entouré se lance-t-il ? Quels lendemains prépare-t-il en pointant d'un doigt accusateur ceux qui ne se rallient pas et ne s'achètent pas ? Le Gouvernement Bush ne manque certes pas de détermination. On peut frémir ici ou là à la voix du plus fort. Qu'importe, il ne durera pas et autant se l'avouer les intérêts de la France sont ailleurs. Ailleurs ! Le Président Chirac en a donné une idée en Algérie. Sans tomber dans l'excès des belles âmes pacifistes, la France a un intérêt majeur à la stabilité en Méditerranée et au développement de régimes libéraux. La démographie des pays du Sud et de l'Orient combinée au sous-développement font peser des risques politiques et sociaux plus faciles à mesurer depuis Paris — qui fut pendant plus de dix ans l'asile du monde intellectuel algérien menacé par l'intégrisme — que de Washington. En retour, la pacification du monde arabe et particulièrement maghrébin engendre une redécouverte du Sud, un besoin même face à la dégradation du lien transatlantique et à l'emprise de Bruxelles. La France a des intérêts de puissance dans cette région qui est aussi la sienne et ils ne sont pas méprisables.

Jérôme BALOGE

DE QUINZE À VINGT-CINQ

Les conséquences linguistiques de l'élargissement

La francophonie des institutions européennes et l'égalité de droit des langues des pays membres ont longtemps singularisé l'Europe en construction. Cet équilibre linguistique distinguait une personnalité européenne au regard d'autres puissances, principalement américaine et soviétique. Or la décennie 90 a été marquée par une dégradation de la situation du français dans les institutions européennes, que souligne le rapport sur l'emploi de la langue française pour 2002 remis au Parlement. Les élargissements de l'Union semblent rythmer les reculs de la francophonie communautaire. A tel point, prévient le rapport officiel, que « si le dernier élargissement de 1995 (Autriche, Finlande, Suède) a été préjudiciable au français, le prochain risque de lui être fatal ».

Le déclin de la francophonie est aussi celui du plurilinguisme

Loin de promouvoir la diversité linguistique, l'Europe élargie à Quinze puis à Vingt-cinq consacre la primauté de fait de l'anglais. Pour mener son enquête, la Délégation générale à la langue française, auteur du rapport, a choisi comme indicateur la langue de rédaction d'origine des documents qui rend bien compte de la réalité linguistique des administrations communautaires. Le recensement est éloquent. Si notre langue conserve des positions avantageuses au sein de la Cour de justice des communautés et à la Cour des comptes européenne, sa situation est dangereusement dégradée au sein de l'Exécutif bruxellois. Ainsi, pour ce qui concerne la Commission, le français recule de 22 % entre 1996 et 2001. Dans le même

temps, l'anglais enregistre une progression constante de 27,5 %, passant de 44,7 % à 57 % des documents originaux. Les autres langues dont l'usage comme langue de travail est traditionnellement plus faible subissent des baisses comparables à celle du français: 21,5 % pour l'allemand soit de 5,1 % à 4 %. La situation est plus défavorable au Conseil ou le français chute de 33 % entre 1997 et 2001 pour ne représenter que 28 % des documents originaux en 2001, tandis que l'anglais progresse de 43 % pour atteindre 59 % de ces mêmes documents.

Cette nouvelle situation linguistique consacre un nouvel équilibre défavorable à notre pays

Le Conseil européen de Séville de juin 2002 peut bien, enfin, s'intéresser à la question, cette nouvelle situation linguistique sanctionne un nouvel équilibre défavorable à notre pays. Depuis plus de dix ans, la France perd des positions et l'usage du français s'en ressent. Il a diminué au sein de la Commission depuis la fin de la présidence Delors et enregistre une baisse plus prononcée depuis la présidence Prodi, qui n'est pas francophone à la différence de Jacques Santer. Plus généralement, le rapport pointe « les *faiblesses linguistiques du commissaire et du directeur général compétent, de l'encadrement intermédiaire et du rédacteur de base* ». En revanche, sa situation s'est améliorée au sein du Conseil le temps de la présidence française en 2000, sans, pour autant, avoir le moindre effet sur la Commission. Le français s'est dilué dans les institutions, comme l'Europe des 6 dans celle des 25.

L'anglicisation rapide de l'Union n'illustre pas le retour de l'Angleterre mais traduit la dispersion de la puissance européenne au gré des élargissements

La langue est indissociable de son environnement social et politique. Elle est souvent le signe de réalités encore sous-jacentes. Or à défaut d'une telle puissance, les États-Unis s'affirment aujourd'hui comme la première puissance européenne par le biais de l'OTAN et de la Federal Reserve. En conséquence, l'anglais nous vient de l'extérieur et se généralise d'autant plus largement qu'il ne correspond pas à un équilibre de puissances intra-européen. La francophonie des institutions communautaires était de ce point de vue bien moins menaçante pour le plurilinguisme en Europe que l'actuelle anglophonie qui sous prétexte de ne favoriser la langue d'aucun — puisque *lingua franca* — s'impose plus facilement. La Commission de Monsieur Prodi se trompe donc quand elle présente la question linguistique sous le seul angle des coûts de traduction et de la communication, en proposant de recourir au tout anglais: une langue n'est pas neutre et le passage à l'anglais est le signe tangible d'un changement de puissance.

En réponse à cette rapide évolution linguistique, des mesures d'endigement sont, bien sûr, nécessaires et urgentes. Le recours aux langues pivot est de ce point de vue un bon moyen de simplifier le système de traduction, à condition de déterminer le champ de chacune. Ainsi la traduction du grec au lituanien pourrait-elle passer par une langue intermédiaire — l'anglais, l'allemand ou le français, voire l'espagnol — et non plus deux ou trois langues. Mais, en tout état de cause, aucun système ne préserverait mieux nos langues que la construction d'une Europe indépendante. La réalité de cette Europe puissance se jugera à la désanglicisation de ses institutions car, à l'inverse, la généralisation de l'anglais à laquelle nous assistons est la marque de la construction d'un grand Occident indistinct, d'une puissance qui n'est plus l'Europe.

J. B.

AUTOUR DE L'OUVRAGE DE PÉAN ET COHEN

Au tour du Monde

Panique dans la rédaction, bruissements dans les couloirs de l'Assemblée nationale, animation dans les dîners en ville et tintamarre médiatique : la sortie en librairie de l'ouvrage jusque là soigneusement tenu secret de Pierre Péan et Philippe Cohen, *La Face cachée du Monde* (1), fait grand bruit. C'est en effet une institution que les auteurs attaquent, et cela sans ménagement. Partis pris monnayés, pressions, indécidables et approximations : le mythe rigoriste qui entoure le quotidien fondé par Hubert Beuve-Méry se trouve sérieusement écorné et les dénégations de la direction, Jean-Marie Colombani et Edwy Plenel en tête (2), n'y feront rien. Il faudra lire l'ouvrage (dont le premier tirage est déjà épuisé, le second étant prévu dans quelques jours) pour mesurer les accusations et leur étayage mais il est déjà sain de voir reconnue la dérive d'un titre bâti sur la rigueur et l'objectivité et devenu un journal d'opinion où le traitement des faits sert, depuis des années, d'autres causes que le seul devoir d'information.

Qu'un journal défende des convictions n'a, bien entendu, rien de choquant si l'intégrité demeure le cadre et la vérité, une exigence incontournable. *Le Figaro* assume d'être un quotidien de droite ; *Libération* assume d'être un quotidien de gauche. *Le Monde*, en persistant à se parer des vertus de l'objectivité et à s'affirmer comme référence de la presse française, se rend en revanche coupable de tromperie. Au-delà des accusations contenues dans le livre de Péan et Cohen, dont, peut-être, l'histoire ou les tribunaux apprécieront la véracité, *La Face cachée du Monde* aura au moins le mérite de casser ce mythe aujourd'hui usurpé. Au-delà encore, même si ce livre n'est pas le premier à s'attaquer au *Monde* (3), le succès de librairie qu'il a déjà rencontré en quelques jours et le retentissement de l'affaire sont autant de signes supplémentaires, après l'affaire Lindenberg, de la fin d'une époque, celle des Tartuffes de gauche, des terroristes de la pensée et des savants de l'amalgame. Qu'ils reposent en paix.

F. B.

(1) Pierre Péan, Philippe Cohen, *La Face cachée du Monde*, Paris, éd. des Mille-et-une nuits, 2003.

(2) Edwy Plenel, « *Le Monde* est-il un danger pour la démocratie ? », *Le Monde*, 26 février 2003.
(3) Edwy Plenel, « Le journal est la cible d'attaques croisées des extrêmes dans des livres pamphlétaires et des libelles depuis les années 1950 », *Le Monde*, 26 février 2003.

L'ÉDUCATION ET LES POUVOIRS LOCAUX

L'Éducation nationale résistera-t-elle à la décentralisation ?

Le mardi 18 mars 2003, une grève nationale intersyndicale est prévue au sein de l'Éducation nationale, la troisième depuis le début de l'année scolaire ! D'aucuns diront : une de plus ! Rien n'est moins sûr. En effet, si les revendications portaient traditionnellement sur la question des « moyens », elles reflètent aujourd'hui les inquiétudes des personnels face aux projets du gouvernement en matière de décentralisation. Ils ont d'ailleurs été rejoints sur ce thème par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) qui a appelé à organiser une journée « *école morte* » afin de protester contre « *le démantèlement du service public d'éducation* » (sic).

Un débat politique dans l'air du temps

Le premier ministre a exprimé dans ses déclarations les plus récentes sa volonté de renforcer l'efficacité de l'État par le développement d'une gestion de proximité. Cette détermination correspond aux attentes d'une très grande majorité de présidents de région. Dans une enquête du Monde parue le 24 septembre 2002, ces derniers se déclaraient candidats à une responsabilité accrue en matière éducative et prêts à expérimenter de nouvelles compétences... à condition qu'on leur donne des garanties sur le transfert des financements.

Une décentralisation inéluctable ?

Si cette solution aux maux de l'Éducation nationale est plus que jamais à la mode, il en est une moins connue mais qui peut être tout aussi efficace : la déconcentration.

Elle présente l'avantage de rapprocher les prises de décision du « terrain » cher à M. Raffarin tout en préservant à l'État son rôle d'arbitre via les recteurs, « *missi dominici* » du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

Claude Allègre s'y était risqué en son temps au grand dam du SNES (Syndicat national des enseignants du second degré) en déconcentrant la gestion des carrières des professeurs. Nul besoin, en effet, de décider à Paris de la mutation d'un professeur d'arts plastiques de Niort à Poitiers. La décision peut

être prise à l'échelle régionale sans que l'on porte atteinte à l'intérêt général.

Il n'en va pas de même quand on évoque la décentralisation de certains dossiers. Ses partisans évoquent, non sans raison, le succès de la première étape constituée par le transfert de l'État aux collectivités locales de la construction, de la gestion et de l'entretien des collèges et des lycées (voir infra le partage actuel des compétences entre l'État et les collectivités locales). Il est indéniable que le parc immobilier scolaire a été considérablement amélioré par cette décision mais l'égalité républicaine des citoyens en sort-elle gagnante ? Il est permis d'en douter.

Ainsi, ces établissements sont loin de connaître une réalité identique de Dunkerque à Marseille selon les finances et les choix politiques locaux.

Par ailleurs, un certain nombre de départements et de régions vont au-delà de leurs compétences éducatives obligatoires par le biais d'achat de manuels scolaires, d'aides pour la cantine ou de soutiens divers à des initiatives pédagogiques. « *Des problèmes que l'État – hélas – s'avère incapable de résoudre trouvent ainsi des solutions* », explique Bernard Toulemonde, inspecteur général de l'Éducation nationale (1). Présentées par les régions comme un moyen de préserver « l'égalité des chances », ces pratiques contribuent en fait à creuser les inégalités vis-à-vis de celles qui n'en ont pas les moyens. Aujourd'hui, le poids de l'éducation décentralisée représente 4 % du PIB et ce pourcentage devrait être en constante augmentation dans les prochaines années. Si les élèves des communes, départements ou régions favorisés ont tout à y gagner, il n'en va pas de même pour ceux qui vivent dans les quartiers qu'on définit « par pudeur » comme « *sensibles* » ou « *en difficulté* ».

L'égalité républicaine en matière éducative a-t-elle vécu ?

Nous reviendrons dans un prochain article sur la panne (momentanée ?) de l'« *ascenseur social républicain* » incarné par l'École. Mais, aujourd'hui, force est de constater qu'un élève, qu'il étudie à Villejuif ou à Boulogne-Billancourt, ne bénéficie pas des mêmes conditions de travail.

Quand la municipalité val-de-marnaise négocie laborieusement un prêt avec la Caisse des dépôts et consignations pour l'équipement informatique de ses écoles, la mairie d'Issy-lès-Moulineaux propose dans le même temps des études dirigées d'initiation à Internet.

Quand la première octroie « généreusement » un crédit à chaque enseignant de deux photocopies par élève et par jour (pour six heures d'enseignement !), la municipalité boulonnaise négocie un contrat de plusieurs dizaines de milliers d'euros avec la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette pour l'organisation d'ateliers d'éveil à la science.

Cette liste d'exemples n'est malheureusement pas exhaustive et les « hussards noirs » de la République se demandent bien ce qu'attend l'État pour jouer son rôle de régulateur et d'arbitre.

Faut-il pour autant rejeter la décentralisation ?

La décentralisation présente certes des avantages indéniables, en particulier dans la gestion fine des équipements scolaires. Toutefois, nous pouvons ici avancer deux idées-forces si la communauté nationale entend préserver un service public d'éducation.

Luc Ferry et son ministre délégué à l'Enseignement scolaire, Xavier Darcos, doivent réaffirmer solennellement que le recrutement des enseignants, les diplômés et les programmes scolaires relèvent de la compétence de l'État. Récemment, le ministre de l'Éducation nationale a demandé aux écoles Diwan de « *faire un effort d'adaptation aux lois de la République* » en suggérant aux partisans de la pédagogie par immersion d'accepter qu'un quart des cours se tiennent en français. Le Conseil d'État a ainsi par deux fois refusé de les intégrer dans le service public à cause de la méthode bilingue par immersion. Devant l'autisme de leurs responsables, n'y a-t-il pas matière à remettre en cause le contrat d'association de ces écoles avec l'État ? Or, à la pusillanimité des ministres qui se succèdent répond la dangereuse démagogie de certains responsables politiques locaux. Ainsi, après la décision du Conseil d'État, M. Josselin de Rohan, président (UMP) de la région Bretagne a assuré aux responsables de Diwan qu'il continuerait à les subventionner...

L'État doit également mettre ses actes en accord avec ses paroles. Si, avec la création des ZEP (zones d'éducation prioritaire), il entendait « *donner le plus à ceux qui ont le moins* », il lui incombe de pallier les inégalités de moyens entre municipalités, départements ou régions. Sous la responsabilité du recteur pour la région, de l'inspecteur d'académie pour le département et de l'inspecteur de circonscription pour la commune, des commissions tripartites réunissant État, pouvoirs locaux et chefs d'établissement doivent établir un état des lieux des aides locales en matière éducative et organiser une nécessaire solidarité de moyens entre les territoires pour garantir « l'égalité des chances ». On pourrait ainsi envisager un système de gestion locale de crédits nationaux qui validerait des projets d'établissements avec pour « chef d'orchestre » le représentant du MEN, seul à même de prévenir des conflits d'intérêts.

La France républicaine s'est construite sur le principe constitutionnel de stricte égalité entre ses citoyens. L'éducation fait partie des fonctions régaliennes de l'État ; celui-ci ne doit pas se soustraire à cette mission. Elle implique des réformes d'envergure qui ne pourront pas se faire sans l'adhésion de ses personnels. Comme l'écrivait Charles de Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir* (p. 278), évoquant ses projets d'orientation et de sélection dans l'enseignement public : « [...] *Le fait est qu'à cet égard mes invites, voire mes prescriptions trouveront chez les intéressés une résistance sourde et passive. Il me sera une fois de plus démontré, qu'à moins de faire table rase par la dictature ou par la révolution, aucune institution ne peut vraiment être vraiment réformée si ses membres n'y consentent pas.* »

La décision en février 2003 de proposer le transfert aux régions de 150 000 ATOSS (employés administratifs et ouvriers), sans concertation préalable, crée un précédent fâcheux. La réforme indispensable de l'Éducation nationale se fera avec ses personnels ou ne se fera pas !

Frédéric SÉRANDOUR

Professeur des écoles de l'Éducation nationale

(1) *Le Monde*, 24 septembre 2002.

EN BREF

Élections fédérales en Belgique

Nos voisins belges, si on peut encore les appeler ainsi, auront à désigner leurs représentants au Parlement fédéral de Belgique le 18 mai prochain. Cette élection n'a rien d'anodin et la campagne qui commence indique qu'elle marque une nouvelle étape dans le processus d'éclatement du royaume. Les principaux partis flamands réclament l'instauration d'un « confédéralisme » où la sécurité sociale, dernier maillon de l'unité, serait régionalisée. Les Flamands ont en effet coutume de dire que chaque année « une famille flamande offre la voiture à une famille wallonne ».

Face à la montée des exigences flamandes, les partis francophones protestent de leur belgitude sans proposer de projet d'avenir pour les francophones ni de défense commune. Mais, las, les Flamands sont majoritaires et ils décident de l'avenir de la Belgique. À l'exception d'André Collignon, socialiste et président du Parlement wallon, d'Olivier Maingain, président du Front démocratique des francophones (FDF) proche du PRL au pouvoir, et de quelques mouvements réunionnistes plus marginaux, aucun chef francophone n'a encore sonné le tocsin. En octobre 2002, Collignon avait publiquement déclaré qu'un nouvel abandon institutionnel signerait la fin de la Belgique... et le rattachement de sa communauté française à la France. Bienvenue !

A noter: la parution prochaine à l'usage des décideurs français d'une lettre confidentielle mensuelle sur les questions institutionnelles wallo-bruxelloises sous l'égide de l'ambassadeur Bernard Dorin

Élections au Québec

C'est décidé, Bernard Landry, actuel premier ministre du Québec, provoquera des élections législatives anticipées pour le 14 avril prochain. Après une période difficile où le parti québécois semblait risquer sa survie lors de la prochaine consultation, le voilà, sur la foi des sondages, en passe de remporter un troisième mandat. Une première au Québec !

Le tiers parti de Mario Dumont (ADQ) qui menaçait le parti souverainiste recule dans les intentions de vote où il se situe désormais en troisième position derrière le parti libéral. Plus ou moins héritier du courant nationaliste du parti libéral dont il est originaire et ralliant à lui un électoral conservateur, Mario Dumont ne semble pas avoir proposé un programme crédible. La remise en cause notamment du système de santé et d'éducation québécois a

été durement critiquée et mal ressentie par un électoral tout de même très sensible aux grandes réalisations du Québec moderne.

A dix points devant le Parti québécois, la souveraineté a la cote (45 % des intentions) et demeure en ligne de mire de la majorité péquiste. Le candidat Landry propose mille jours pour donner au Québécois un pays.

PALMARÈS

À l'honneur

► Dominique de Villepin

Est-il revenu, le temps des cathédrales ? Le cri de la gargouille se fait en tout cas à nouveau entendre et réveille une nation française depuis trop longtemps « sinistrosée ». « *La France n'est grande que lorsqu'elle parle au monde* », assurait le général de Gaulle. L'adage est conforté. Esmeralda a repris sa danse et les nouveaux clercs ont du mal à contenir leur plaisir.

► Jean-Paul II

Ce n'est sûrement pas porter atteinte au principe de laïcité que de reconnaître dans cet homme de foi l'un des derniers grands hommes d'État de notre époque. Le souverain pontife met toute l'âme de l'Église romaine dans le retour à la raison de l'Occident. Son admonestation lancée en 1978 — « N'ayez pas peur ! » — a déjà fait trembler un certain nombre de puissants.

► Cinq résistants de l'UMP

Seuls cinq parlementaires de l'UMP n'ont pas voté en faveur de la révision de la Constitution visant à entériner « *l'organisation décentralisée de la République* » : les députés Nicolas Dupont-Aignan, Jacques Myard et François-Xavier Villain et le sénateur Charles Ceccaldi-Reynaud se sont abstenus tandis que le sénateur Emmanuel Hamel a voté contre. Le projet de loi constitutionnelle a recueilli 584 voix contre 278, soit une confortable avance sur la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés requise en pareil cas.

À SUIVRE SUR WWW.APPELLDR.NET

Tous les articles et bien plus encore sur le site de l'association : agenda des événements gaullistes et républicains, dossiers thématiques, nombreux liens, fiches de lecture...

La Seconde Guerre d'Irak

Origines, manifestations et perspectives du conflit relancé par les États-Uniens, les Britanniques et les Espagnols sont abordées dans ce dossier, mais aussi l'état et l'avenir de la relation franco-américaine et de l'« ordre mondial » théoriquement orchestré par l'ONU.

► www.appeldr.net/dossiers/irak

Le paysage intellectuel turbulent

De nouveaux réacs en nouveaux bien-pensants, de Daniel Lindenberg à Alain Minc, le paysage intellectuel français bouillonne et se trouve sens dessus dessous. Virage à droite ou printemps républicain, les références changent et la Cité a de nouveau droit de cité.

La querelle autour du *Monde* fait entrer un nouveau pavé dans la mare.

► www.appeldr.net/dossiers/intellectuels

La Francophonie dans le monde

Puissance politique, la Francophonie représente 51 États et 500 millions d'habitants. Elle est aussi un monde dans le monde, avec un sens particulier des rapports Nord-Sud et une certaine idée de l'homme. La Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars, est l'occasion de revenir sur le sujet.

► www.appeldr.net/dossiers/francophonie

De la page d'accueil du site, vous pouvez en outre vous inscrire sur la liste de diffusion ou le forum d'Appel d'R, afin de recevoir à leur sortie les prochains numéros d'*Au Nom de la République* et réagir à nos propos.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur de la publication
Jérôme STERKERS

Rédacteur en chef
Frédéric BECK

Rédaction : Jérôme BALOGÉ — Frédéric BECK — Sébastien BIZOT — Sébastien DEMARET — Isabelle GADOIS — Jérôme POZZO DI BORGO (Régions) — Frédéric SÉRANDOUR (Éducation) — Jérôme STERKERS (International)

12, rue Lalande 75014 Paris

Nos lecteurs sont également invités à **contribuer à ce bulletin**. Les contributions peuvent être adressées par courrier électronique à sitemestre@appeldr.net, ou bien par courrier à l'adresse de l'association (les envois postaux ne sont pas retournés).

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante : contact@appeldr.net

BULLETTIN D'ADHÉSION

Cotisation 2003 — 10 euros

Règlement par chèque à l'ordre d'Appel d'R

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
C.P..... Ville.....
Date de naissance.....
Tél. dom.....
Tél. bur.....
Tél. port.....
Courriel.....
Profession.....

Bulletin à découper ou à recopier et à renvoyer à :

Appel d'R
12, rue Lalande 75014 Paris